



Wallonie

Commune de La Louvière

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur KOTSANIS Pietros et le terrain concerné est situé à Quartier du Pont 7 à 7100 Trivières et cadastré Trivières (7) section C n° 97 G 14

Le projet, qui consiste en la **division d'une habitation en un logement et un commerce**, nécessite une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40. du Code du Développement Territorial (CoDT) étant donné que celui-ci s'écarte de l'article 15 « Unité de bâtisse en ordre continu » du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) en ce qui concerne les points suivants:

- article 15.1.b « Gabarit des bâtiments » étant donné que **le volume secondaire présente une toiture dont l'acrotère est situé à 3,57m au-dessus du niveau du rez-de-chaussée** principal alors que les prescriptions prévoient une hauteur de maximum 3,50m ;

- article 15.1.d « Matériaux » pour la **mise en œuvre d'un enduit de ton noir qui ne s'intègre pas dans son environnement** ;

L'affichage aura lieu en date du 19/10/2026

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables c'est à dire du lundi au vendredi mais uniquement sur rendez-vous. Le rendez-vous se prendra auprès du Développement territorial – Bureau 4 – Place Communale, 1 à 7100 La Louvière par téléphone au 064/27 79 59 ou à l'adresse mail suivante : urbanisme@lalouviere.be .

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Justine Finet par téléphone au 064/27 79 59 , dont le bureau se trouve à La Louvière – Place Communale, 1 – auprès du Développement territorial.

**Les réclamations et observations écrites
sont à envoyer du 26/10/2026 au 09/11/2026 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal – Place communale, 1 à La Louvière
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@lalouviere.be**